

## Les banques françaises mobilisées

Les établissements bancaires ont décidé :

- **Mise en place de procédures accélérées d'instruction de crédit pour les situations de trésorerie tendues**, (sous un délai de 5 jours)
- **Possibilité de report jusqu'à six mois des remboursements de crédits**
- **Suppression des pénalités et des coûts additionnels** de reports d'échéances et de crédits des entreprises ;
- **Relais des mesures gouvernementales** : dans le cadre des échanges avec les clients, communication et explication des mesures de soutien public (report d'échéances sociales ou fiscales, mécanisme de garantie publique comme BPI...).

## Comment reporter les échéances bancaires ?

Voici [un modèle de mail](#) (courrier aussi, mais mieux vaut un mail dans un premier temps) à adresser à sa banque, pour solliciter la suspension des prélèvements des échéances bancaires pendant six mois, et le report de ces échéances à la fin des échéanciers initiaux. A noter que les assurances et les intérêts continueront à être prélevés. N'hésitez pas à joindre [le communiqué de presse de la FBF](#) à votre mail si votre responsable de dossier n'est pas au courant (mais il y a peu de chance que ce soit le cas).

Si votre banquier vous propose de répartir les 6 échéances suspendues sur les échéances restant à payer, vous pouvez refuser et demander à reporter après les échéances actuelles.

## BPI : Augmenter la capacité de l'affacturation et la mobilisation de factures.

**Pour le dispositif d'affacturation** mis en place par les entreprises, bénéficiant actuellement de conventions des PME, **l'encours maximal de créances garanties passe de 200k€ à 500k€.**

**Le dépôt de garantie peut être libéré alors qu'il était exclu de l'enveloppe garantie auparavant.**

**Vous pouvez également mobiliser vos factures et ajouter 30% de crédit trésorerie à ce montant mobilisé.**

## Comment obtenir du cash avec la BPI ou auprès de sa banque grâce à la BPI ?

Bpifrance lance des Mesures d'accompagnement aux entreprises :

- **L'octroi de la garantie Bpifrance**, qui voit sa quotité portée à **70%**, pour les prêts de trésorerie,
- **La prolongation des garanties classiques des crédits d'investissement**, sans frais de gestion,
- **Le réaménagement des crédits moyens et long terme pour les clients Bpifrance**, sur demande motivée par le contexte. ;
- **Des prêts de soutien à la trésorerie**

Plus d'info cliquez [ici](#).

Contact BPI tel : 0 969 370 240 ou demande en ligne, cliquez [ICI](#)

## Et si les banques rechignent ?

Le médiateur du crédit intervient pour débloquer les situations avec votre banque :

- La dénonciation de découvert ou autre ligne de crédit ;
- Le refus de rééchelonnement d'une dette ;
- Le refus de crédit (trésorerie, équipement, crédit-bail...) ;
- Le refus de caution ou de garantie ;
- La réduction de garantie par un assureur-crédit.

Contactez le médiateur du crédit [ICI](#)